

N°257
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

MAI 2016



Nouveaux horizons. Photo Justine Brabant

MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**République démocratique du Congo
Entretien avec Justine Brabant pour
mieux comprendre**

Centrafrique / Élections au Tchad / Bolloré

Justice indépendante?

Laurent Joffrin vole au secours de Hollande : « *C'est un des rares points sur lequel le bilan du mandat Hollande n'est pas contesté, ou si peu : depuis quatre ans, personne n'a pu démontrer que le pouvoir exécutif était intervenu pour biaiser une procédure judiciaire.* » (*Libération*, 18/04) Passons sur le fait que c'est souvent après la fin de leur mandat qu'émergent les révélations concernant les turpitudes de nos dirigeants ; l'affirmation reste fautive, au moins en ce qui concerne les affaires touchant à l'armée française en Afrique. Qu'il s'agisse des plaintes concernant la complicité de génocide au Rwanda, l'affaire du bombardement de Bouaké en Côte d'Ivoire en 2004, la mort des otages Vincent Delory et Antoine de Lécour au Niger en 2011 ou encore l'assassinat des journalistes Guislaine Dupont et Claude Verlon au Mali en 2013, les refus répétés de lever le secret défense constituent bien des décisions politiques qui ont pour finalité de biaiser des procédures judiciaires...

CFA: Con comme un Français en Afrique?

« *La zone franc, c'est une zone pour les Africains décidée par les Africains* », affirme sans rire le ministre des Finances Michel Sapin (*Libération*, 13/04), en déplacement au Cameroun pour la réunion bisannuelle des ministres des Finances des pays de la zone franc. Et c'est sûrement à leur demande que la France conserve *de facto* un droit de veto sur la politique des banques centrales des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique équatoriale et du Cameroun, et des Comores... « *Si les pays africains veulent faire évoluer la zone, nous sommes à l'écoute des propositions* », ajoute-t-il. Vieux refrain qui n'empêche pas la mise à l'écart systématique de tous les économistes critiques sur cette question. Dernier exemple en date : l'opposition du Trésor français à la nomination de l'économiste togolais Kako Nubukpo à l'AFD. « *Les positions critiques de Kako Nubukpo à*

l'égard de la zone franc auraient directement motivé cette intervention », selon *La Lettre du Continent* (23/03 mars 2016). Et c'est toujours sans aucun paternalisme teinté de racisme que Sapin s'inquiète de savoir s'il va réussir à convaincre les 15 ministres africains de solliciter à nouveau « l'aide » du FMI, car « *un Africain déteste créer du déplaisir. On ne sait jamais s'il dit qu'il va faire quelque chose pour vous faire plaisir ou parce qu'il va vraiment le faire.* ». Des grands enfants, on vous dit. Heureusement, les autorités françaises n'ont aucun complexe à « créer du déplaisir » en Afrique.

Services entre amis

« *Je suis surveillé par les services français pour le compte du Niger* », affirme le journaliste Seidik Abba (*L'Express.fr*, 14/04), qui en a acquis la certitude après certaines réactions nigériennes à des articles (non signés) pour *la Lettre du Continent*, et qui en a eu confirmation ultérieure par un officier de police. Le journaliste s'est résolu à porter plainte. Voilà qui nous ramène au bon temps où le tandem Pasqua-Chirac faisait surveiller les opposants politiques réfugiés en France. A moins que la pratique n'ait jamais cessé... Il faut dire que Hollande est un grand ami d'Issoufou malgré les dérives autoritaires qu'a connues son premier mandat. Quant au second, il démarre sur les chapeaux de roue à en juger par les résultats de la dernière présidentielle : le président nigérien a en effet réussi l'exploit de gagner 2 millions d'électeurs entre les deux tours alors que toute l'opposition appelait au boycott. Troublant...

Retour en Libye

Alors que le gouvernement d'union nationale composé sous la houlette de l'ONU peine à s'imposer en Libye, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, s'est rendu à Tripoli pour le « soutenir ». Dans la mesure où la principale difficulté du gouvernement de Sarraj est justement de ne pas apparaître comme le pantin des occidentaux, est-ce vraiment bien habile ? A moins qu'il ne s'agisse de ne pas relâcher la pression et de rappeler les deux grandes priorités françaises : la lutte contre l'immigration clandestine et la « guerre contre le terrorisme ». Concernant le premier sujet, les nouvelles autorités ont semble-t-il bien compris les avantages qu'elles pourraient en retirer : le vice-président libyen Ahmed Maetig, en visite à Rome, a ainsi réclamé la mise en place d'un accord similaire à celui qui a été signé

entre l'Union européenne et la Turquie (cf. *Billets* n°256, avril 2016), avec évidemment les compensations financières qui l'accompagnent. Quant au second, « *si vous imaginez des frappes aériennes, si vous imaginez des troupes au sol, ce n'est pas d'actualité, en tout cas, ce n'est pas la position de la France* », a affirmé Ayrault sur *France Info* (08/04). Les préparatifs se poursuivent pourtant. Si l'on en croit le journaliste Laurent Larcher, le Tchad aurait ainsi été sollicité en vue de la future intervention, pour « *engager ses hommes* » et apporter « *l'alliance des Toubous libyens* » (*La Croix*, 10/04).

Panne diplomatique

Il a fallu la question d'un journaliste lors du point de presse quotidien du quai d'Orsay pour connaître, avec un mois de retard, la position officielle et courageuse de la diplomatie française sur la « réélection » de Sassou Nguesso au Congo : « *Les conditions d'organisation du scrutin présidentiel au Congo, notamment la coupure des communications pendant l'essentiel des opérations de vote et de dépouillement, ne permettent pas d'en apprécier les résultats officiels.* ». La France n'a donc pas d'avis. Ce qui ne l'empêche pas de prodiguer des conseils pleins de bon sens : « *En l'absence d'une transparence suffisante pour certifier la crédibilité des résultats, la France encourage les autorités du Congo au respect, au dialogue et au rassemblement de l'ensemble des sensibilités politiques du pays.* ». Respect, dialogue, rassemblement : autant de bons principes aussitôt mis en pratique par le régime congolais qui bombarde depuis plusieurs semaines les populations civiles de la région du Pool, sous prétexte de répondre à l'attaque de Brazzaville dans la nuit du 3 au 4 avril, attribuée aux miliciens « Ninjas » proches du pasteur Ntumi. Il n'en faut pas plus à certaines ONG ou journalistes malveillants pour affirmer que « *L'Union africaine, l'Union européenne, la France ne se sont pas alarmés de la dérive autoritaire du régime congolais* » (*La Croix*, 18/04). C'est bien sûr faux : la Commission européenne a en effet préconisé à tous les Etats membres « *de ne cautionner cette réélection que du bout des lèvres* » et de s'abstenir de féliciter l'heureux élu (*La Lettre du Continent*, 15/04). La France, qui maintient toute sa coopération, y compris sur le plan militaire, s'est alignée sur cette position : elle n'a été représentée que par son ambassadeur à la cérémonie d'investiture du dictateur, qui tremble encore de tant de fermeté.

Quatre siècles après Galilée, pas besoin de sa lunette astronomique pour percer un secret de l'univers de la finance offshore : un des centres gravitationnels de l'évasion fiscale se niche au cœur de l'Union européenne.

La thèse n'est pas nouvelle, mais depuis le scandale des « Luxleaks », elle est brillamment démontrée – et la réaction des autorités judiciaires luxembourgeoises n'est pas sans rappeler l'aveuglement d'une Inquisition archaïque, tant l'absurde le dispute au grotesque depuis le début du procès qui s'est ouvert au Luxembourg le 26 avril. Le principe même est une insulte au bon sens : deux anciens salariés de PricewaterhouseCoopers (PwC), Antoine Deltour et Raphaël Halet, et un journaliste d'investigation français, Edouard Perrin, sont poursuivis pour avoir révélé des centaines d'accords fiscaux passés avec le fisc luxembourgeois et permettant aux

multinationales clientes de ce puissant cabinet comptable d'échapper massivement à l'impôt. Les multinationales ne sont aucunement inquiétées : PwC s'est même constituée partie civile pour exiger des dommages et intérêts à ceux qui, par leurs révélations, font bouger les choses – bien trop lentement mais ils n'y sont pour rien – au niveau des politiques européennes de transparence fiscale. Rien de surprenant, hélas, tant on sait que la révolution copernicienne de notre système fiscal est lente à s'accomplir.

Mais on en perd malgré tout son latin, tellement ce procès est l'occasion de confessions incompréhensibles : PwC qui disposait de papier à en-tête du fisc luxembourgeois pour faciliter le travail de validation des accords soumis par le cabinet comptable. Le fonctionnaire du fisc luxembourgeois concerné, absent de tout le procès pour raison de santé, et son supérieur qui invoque le secret fiscal pour ne pas répondre aux questions de la Cour. Un commissaire luxembourgeois qui perçoit une évidente intention de nuire dans les motivations d'Antoine Deltour, car visiblement

« anticapitaliste » puisqu'abonné à une newsletter de Mediapart et signataire d'une pétition contre les paradis fiscaux. Des gendarmes français qui mentent à Raphaël Halet sur le vol de sa voiture et le cambriolage de sa maison pour le livrer plus facilement à PwC, qui obtient qu'il signe un accord incluant un « *mandat d'hypothèque (...)* à concurrence de 10 millions d'euros » sur deux immeubles personnels, pour s'assurer de sa collaboration dans la suite de l'enquête. Un procureur et un président de tribunal luxembourgeois qui s'opposent à toute question d'ordre « politique » pendant le procès, sauf lorsqu'il s'agit de rappeler que d'autres pays signent des accords fiscaux similaires. Et le ministre des Finances Michel

Sapin qui se rengorge hypocritement devant l'Assemblée d'avoir demandé à l'ambassadeur de France au Luxembourg de venir en aide à Antoine Deltour, au lieu de

ferrailler en faveur de la transparence fiscale face à une Commission européenne présidée depuis 2014 par le Pape de l'offshore...

Les audiences ont ainsi été de plus en plus marquées par un objectif clair, celui de ne pas laisser de vulgaires considérations idéologiques de justice fiscale venir parasiter le procès en hérésie d'employés coupables d'avoir refusé de participer à un siphonnage en bande organisée des budgets publics. La doxa financière ne tolère pas la divulgation d'informations, comme en témoigne un nouveau commandement explicite que 503 eurodéputés ont pieusement voté, contre 131, pour inscrire dans le droit européen le « secret des affaires », selon lequel il sera désormais impossible de faire éclater pareil scandale. On se prend alors à imaginer nos Galilée des temps modernes abjurer leurs erreurs et réciter, pour échapper au bûcher, que ce système industriel d'évasion fiscale est une fable, et que ces multinationales n'ont rien fait de tel. Puis, quittant la salle d'audience, lâcher timidement : « Et pourtant elles volent ! ».

Thomas Noirot

GALILÉE AU LUXEMBOURG

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Galilée au Luxembourg
- 4 CENTRAFRIQUE Militaires en Opex: l'impunité permanente

- 5 TCHAD Déby force le passage
- 7 JUSTICE Bolloré pas si quérulent que ça?
- 8 RDC Justine Brabant : « On peut, si on prend le temps, expliquer ces conflits »
- 11 GÉNOCIDE DES TUTSI Encombrantes archives
- 12 COMORES Mayotte debout

MILITAIRES EN OPEX : L'IMPUNITÉ PERMANENTE

Depuis les premières révélations du printemps 2015 concernant les viols commis par des militaires français en Centrafrique, les exactions se sont poursuivies.

L'ONG AIDS Free World tire à nouveau la sonnette d'alarme concernant les crimes sexuels commis par des militaires étrangers en Centrafrique, sur la base des informations récoltées par l'UNICEF : « les abus ont continué. Et certains sont du genre à vous retourner l'estomac. Les Nations unies parlent maintenant de 108 jeunes filles. Beaucoup d'entre elles ont été abusées par des soldats français. (...) L'une des histoires les plus horribles a été racontée par trois jeunes filles qui ont parlé à un officier des casques bleus en charge des droits de l'homme. Elles ont parlé de choses horribles que leur avait fait subir ce commandant français. Non seulement à elles, mais aussi à une quatrième qui en est morte en 2014. » (Paula Donovan, *France Culture*, 01/04)

Ces jeunes filles auraient en effet été « ligotées et déshabillées à l'intérieur d'une base militaire puis forcées à avoir des relations sexuelles avec un chien ». « On ne peut pas et je ne peux pas accepter qu'il y ait la moindre tache sur la réputation de nos armées, c'est-à-dire de la France », s'est empressé de déclarer François Hollande, tandis que François Delattre, ambassadeur de France à l'ONU assurait : « Les autorités françaises sont déterminées à faire toute la lumière sur ces graves accusations » (AFP, 01/04)

« Il faut qu'on démonte au plus vite cette affaire »

Mais dans le même temps, la machine à blanchir les militaires s'est mise en branle, et sans doute d'autant plus précipitamment que, cette fois, les témoignages mettent en cause un officier, pas seulement pour avoir couvert, mais pour avoir pris part aux exactions. Concernant les viols commis par les militaires français, une enquête interne réalisée par la brigade de recherches prévôtale (les enquêteurs de la gendarmerie) ne conclut qu'à des « dysfonctionnements ou des particularités permettant de douter de la parfaite fiabilité du rapport transmis par les services onusiens aux autorités françaises (...) Les investigations réalisées jusqu'à ce jour permettent surtout de déceler du côté de l'accusation un certain

nombre d'invéraisemblances, de contradictions et de distorsions, sans pour autant permettre de rassembler la moindre preuve à charge à l'encontre des militaires français » (*Libération*, 06/04). Et de s'interroger sur une éventuelle machination montée contre les soldats français. Heureusement que nos militaires veillent au grain contre les manœuvres de l'anti-France...



« Je protégerai les populations ». Campagne de recrutement de l'armée française

Un refrain repris en boucle par les militaires sollicités par les médias, comme le général Dominique Trinquant, ancien chef de la mission française auprès de l'ONU : « Mon cœur de soldat ne peut imaginer que des soldats porteurs de l'honneur de la France puissent avoir des comportements aussi abjects (...) Ce sont eux qui font l'objet de tous les éloges de nos concitoyens, de nos élus, de nos alliés et des pays dans lesquels ils interviennent. La hiérarchie, la discipline et le sens du devoir ne sont pas des vains mots dans l'armée française. Pourquoi, d'un seul coup, tout cela serait-il balayé par des rumeurs qui, pour l'instant, n'ont fait l'objet d'aucune enquête crédible? » (*Le JDD.fr*, 03/04). « C'est trop énorme » assurait aussi « un membre de l'entourage du ministre de la défense » au *Monde* (01/04) : « Nous avons mené une enquête interne fin 2014-début 2015 sur cette affaire du chien et l'on a découvert

qu'il s'agissait d'une vidéo zoophile qui se transmettait de portable à portable, dans laquelle il n'y a aucun militaire français et qui n'a pas été tournée en Centrafrique. » Les divertissements sont rares, il faut bien s'occuper comme on peu... « Il faut que l'on démonte au plus vite cette affaire », conclut la source du *Monde*.

Pour une enquête indépendante

« Je n'ai absolument aucun doute », affirmait pour sa part la co-directrice de l'ONG AIDS Free World. « Ces enfants ne peuvent pas inventer ce genre d'histoire. Apparemment tout le monde était au courant. Les filles avaient même été surnommées "les chiennes de Sangaris" ». Et de demander que les victimes d'abus sexuels ne soient plus interrogées par les militaires français ou de l'ONU, mais par « des policiers, des procureurs et des juges indépendants » formés à cette tâche et qui soient compétents en matière pénale. (*Rfi.fr* 14/04) L'armée française est en effet coutumière des enquêtes internes qui lavent plus blanc, l'honneur de l'institution militaire prévalant toujours sur la justice due aux victimes. L'affaire des actes de tortures commis sous la direction d'un haut gradé français en RDC et révélés par la télévision suédoise en 2008 avait été exemplaire à cet égard (cf. *Billets* n°169, mai 2008). Il a fallu des années pour que la hiérarchie militaire accepte du bout des lèvres d'envisager la possibilité que des viols aient pu être commis par des militaires français au Rwanda en 1994, et ceux-ci ne sont toujours pas jugés. Quant au massacre de civils ivoiriens à Abidjan en novembre 2004, il est tout simplement nié malgré les preuves matérielles qui existent.

Rappelons que, depuis le vote de la dernière loi de programmation militaire en 2013, le parquet, dépendant de l'exécutif, a désormais le monopole des poursuites concernant les crimes et délits commis par les militaires en opération extérieure, une plainte des victimes se constituant partie civile ne suffisant plus à déclencher une procédure judiciaire. Quand l'impunité est organisée, pourquoi s'étonner que le crime perdure ?

Raphaël Granvaud

TCHAD

DÉBY FORCE LE PASSAGE

Alors que les résultats provisoires annoncés par la CENI et contredits par l'opposition donnent sans surprise Déby vainqueur, Paris maintient le soutien sans faille à son allié militaire.

SALVES

Les résultats provisoires du premier tour de l'élection présidentielle ont donné Déby gagnant à 61,56% des voix, confirmant le « un coup KO » qu'il avait annoncé, même si ces résultats sont considérés comme non valides par une partie de l'opposition qui en a demandé l'annulation auprès du Conseil Constitutionnel et avance que Déby est arrivé en 4ème position¹. Dénoncé par l'opposition, qui a fini par se retirer de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) avant le jour du vote, le dispositif électoral n'est guère plus crédible que pour les scrutins précédents mais les élections ont suscité un réel intérêt de la part de la population qui est allée massivement voter.

La mise en place de la biométrie² qui était censée sécuriser le processus électoral n'a pas comblé les espoirs de l'opposition, et n'a pas empêché les pratiques de fraude habituelles. Après des conditions d'attribution opaques du marché à la société française Morpho Safran, un recensement émaillé d'irrégularités et l'absence de contrôle biométrique pour la remise des cartes d'électeurs puis pour le vote rendent inopérant le processus de contrôle que la biométrie aurait pu permettre.

A ceci s'ajoute le trouble autour du vote des nomades, l'opacité du comptage, le manque d'observateurs réellement indépendants, la coupure des moyens de communication empêchant la diffusion de résultats et l'échange d'informations le jour du scrutin et les jours suivants.

Règne de la terreur

Depuis 2 ans, la mobilisation de la société civile, exaspérée par le régime en place, prend de l'ampleur malgré la répression féroce. A quelques semaines des élections, en février, un viol collectif commis à l'encontre d'une jeune fille, Zouhoua, par des enfants de dignitaires du régime et l'impunité de ces derniers ont relancé la contestation sociale, révélant un malaise profond de la société tchadienne, fatiguée de l'impunité, de la

corruption, de la violence et de la pauvreté. Dans ce contexte préélectoral, la réponse du régime aux mobilisations et revendications a été la violence : tirs à balles réelles contre manifestants, intimidations, arrestations des tête de file des différents mouvements de société civile constitués au cours des derniers mois qui appelaient à différentes formes de protestation pacifique contre le régime en février dernier.



Idriss Déby lors du 6ème forum mondial de l'eau.
Photo CC Rama

La déferlante de violence continue de s'abattre : selon le président de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme, cité dans un rapport d'Amnesty International³, au moins vingt militaires ont disparu. Le pouvoir tchadien affirme qu'ils sont en mission, tandis que l'opposition et la société civile s'inquiètent de savoir s'ils ont été emprisonnés ou éliminés pour avoir mal voté, leur famille restant sans nouvelle d'eux. Le vote des militaires a en effet eu lieu sans isoler. Divers opposants tchadiens sont également portés disparus. L'ambassadrice américaine à l'ONU Samantha Power a évoqué le sujet lors d'une rencontre avec Déby et s'est déclarée « préoccupée ». « Nous avons vu des irrégularités », a-t-elle également déclaré au sujet du dernier scru-

tin.

De son côté, Paris n'a pas commenté plus avant les événements récents chez son principal allié dans la guerre contre le terrorisme au Sahel. Elle pourrait d'autant plus s'en émouvoir que d'après *Le Monde*, une source officielle française de haut niveau indique que « quelques-uns de ces soldats dont on est sans nouvelles sont des interlocuteurs des coopérants militaires français sur place⁴ ». Avec près de mille soldats présents sur place dans le cadre de l'opération Barkhane, avec sa mission de renseignement, et des coopérants qui conseillent leurs homologues tchadiens à des niveaux de responsabilité importants, on peut faire l'hypothèse que l'armée française sur place doit au moins détenir des informations concernant ces disparitions...

Alors que des opposants ont disparu, on ne peut que se rappeler que l'armée française, et notamment le colonel Jean-Marc Gadoullet, alors conseiller à la Présidence tchadienne, est soupçonnée d'avoir joué un rôle trouble dans la disparition d'Ibni Oumar Mahamat Saleh⁵ en 2008.

Une partie des leaders de la société civile, libérés quelques jours avant le scrutin mais condamnés à quatre mois de prison avec sursis, se sont enfuis du Tchad, une victoire pour Déby qui a par ces intimidations grandement cassé la dynamique contestataire. D'autant que le quadrillage par les forces armées de N'Djamena et Moundou le jour du scrutin et depuis lors est important et dissuasif.

Le Drian en visite à N'Djamena

Malgré cela, la diplomatie française continue à maintenir une proximité sans cesse réaffirmée avec le régime de Déby. En pleine période de tension sociale et quelques jours après la mort d'un mineur manifestant dans la ville de Faya Largeau, Jean-Marc Ayrault avait rencontré Idriss Déby, de passage à Paris le 29 février dernier. Deux jours après l'élection, le Quai

1. « Tchad : l'opposition demande au Conseil constitutionnel l'invalidation de la réélection d'Idriss Déby Itno », *Jeune Afrique*, 29/04/2016.

2. « Biométrie au Tchad : nouvelles technologies et vieilles recettes électorales », Marielle Debos, *Thecon-*

versation.com, 27/04/2016.

3. Tchad. *Il faut faire la lumière sur le sort de plusieurs personnes portées disparues*, Amnesty International, 27/04/2016.

4. « Tchad : vingt-trois militaires et policiers portés disparus depuis l'élection présidentielle », Cyril Bensimon, *Le Monde*, 30/04/2016.

5. Voir notamment *Billets d'Afrique* n°244 mars 2015.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 30.03.16 002346 CM

Le Directeur de Cabinet

[...]

Lorsque que la situation l'exige, nos dispositifs de coopération sont adaptés, afin d'être en cohérence avec nos valeurs sans pour autant remettre en cause nos objectifs de lutte contre le terrorisme, les grands trafics et la criminalité organisée ainsi que nos objectifs de développement.

d'Orsay commentait dans un communiqué lapidaire et multipays – mettant sous le même chapeau deux alliés militaires de premier plan le Tchad et Djibouti – et les Comores – le fait que les scrutins s'étaient déroulés « dans l'ensemble sans incident » et intégrant une formulation générale sur la liberté de la presse, ce qui est bien le moins quand les journalistes de TV5 Monde ont été empêchés de faire leur travail sur place et que l'ensemble des journalistes était sous pression.

Ce 29 avril, pendant que les forces de l'ordre empêchaient de se tenir la conférence de presse de l'opposition où elle devait présenter le décompte des résultats qu'elle a opérés, Le Drian était reçu par Déby à N'Djamena dans le cadre d'une tournée au Nigéria, Tchad puis Côte d'Ivoire visant à renforcer le déploiement militaire en Afrique de l'Ouest. Car la priorité au Tchad reste Barkhane et la lutte conjointe contre le terrorisme comme cela était réaffirmé dans le rapport Fromion⁶ ou dans la note secret défense du secrétariat général de la défense nationale (SGDN) rendue publique par Mediapart⁷ en mars dernier. Cette note place comme prioritaires les objectifs sécuritaires, plaidant même pour un renforcement de la coopération avec les forces de l'ordre et survolant les questions liées au développement. Dans sa réponse à la lettre ouverte⁸ de Survie qui interpellait Jean-Marc Ayrault sur la coopération militaire avec des régimes dictatoriaux réprimant leur popula-

tion, son cabinet avance un argument brandi désormais systématiquement quant il s'agit de questions militaires : « *nos dispositifs de coopération sont adaptés, afin d'être en cohérence avec nos valeurs sans pour autant remettre en cause nos objectifs de lutte contre le terrorisme* »!

Alors que la coopération militaire forme depuis des décennies une armée tchadienne violente, répressive, qui soutient son dictateur plutôt que son peuple, avec quelles valeurs se trouve-t-elle en cohérence ?

L'opération Barkhane, dans la continuité de l'opération Epervier qui a assuré « la stabilité » du régime Déby, le sauvant à deux reprises, constitue un appui évident pour le régime, d'autant plus quand la sécurisation du nord du pays, dans la zone de la frontière libyenne, où des groupes rebelles anti Déby s'agitent, devient un enjeu pour Ndjamen. Les volontés de changement de la population tchadienne se trouvent ignorées au nom de la lutte contre le terrorisme, illustrant l'inquiétante militarisation de la diplomatie française.

Juliette Poirson et Éléa Gary

6. *Rapport d'observation à l'Assemblée Nationale sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et les opérations en cours*, juillet 2014.

7. « Au Tchad, la France est prête à toutes les compromissions pour éviter le chaos », Clément Fayol, *Mediapart*, 20/03/2016.

8. *Lettre ouverte au ministre des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault*, association Survie, 28/02/2016.



Les candidats à la présidentielle réunis le 1er mai 2016 à Moundou lors d'un meeting de soutien au maire de la ville, Laokein Medard, appartenant à un mouvement dont les militants et membres de la direction politique, ont été arrêtés, tabassés et maltraités par les forces de l'ordre du régime tchadien. Source : makaila.fr

Petit problème

« *L'amitié entre l'Algérie et la France dépasse les petits problèmes* » : c'est en ces termes que le Premier ministre français Manuel Valls est revenu sur l'interdiction faite aux journalistes du *Monde* de couvrir son déplacement en Algérie, pour cause de susceptibilité algérienne dans l'affaire des « Panama Papers ». En solidarité avec leurs confrères, les journalistes de *Libération*, *France Inter* et *France culture* avaient également boycotté la visite. Valls a raison : que pèse la liberté d'expression face à l'amitié pour les actionnaires d'Alstom, du groupe Avril (agro-alimentaire) ou de PSA ? Certes, la moisson de contrats n'a pas été à la hauteur des espérances gouvernementales. Et ce ne sont pas les remous causés par la photo (officielle) tweetée par le premier ministre, et sur laquelle il pose en compagnie d'un président algérien qui a l'air plus empaillé que vivant, qui risquent d'arranger les choses...

Hypocrisie mercantile

Deuxième visite présidentielle en Egypte en moins d'un an, à l'occasion d'une nouvelle fournée de contrats civils et militaires, dont 1,2 milliard d'euros pour le consortium Vinci-Bouygues et 600 millions d'euros pour un satellite d'Airbus et Thalès. Dans une lettre ouverte au président français (*LeMonde.fr*, 15/04), des organisations des droits de l'Homme rappellent le bilan du général-président Sissi depuis sa prise de pouvoir : graves actes de tortures, des centaines de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires, de morts dans le cadre des détentions, avec plus de 40 000 personnes incarcérées, des dizaines d'ONG menacées de fermeture... Ces organisations rappellent aussi qu'une décision du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne de 2013 annonçait la décision des Etats membres « *de suspendre les licences d'exportation vers l'Egypte de tous les équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne [...] et de ré-examiner l'assistance qu'ils apportent à l'Egypte dans le domaine de la sécurité.* » Ça n'a pas empêché les forces de sécurité d'utiliser des Renault Trucks Defense français pour foncer dans les manifestations... Si Hollande a glissé que « *Les droits de l'homme sont aussi une manière de lutter contre le terrorisme* », il a surtout justifié son soutien indéfectible au nom de la stabilité régionale et de la lutte contre le terrorisme. Comme si la répression aveugle menée par les dictatures ne produisait pas précisément de l'instabilité et du terrorisme...

BOLLORÉ, PAS SI QUÉRULENT QUE ÇA ?

Vincent Bolloré, soucieux de son image, a fait appel d'une décision défavorable pour lui face à Bastamag, mais a en revanche retiré sa plainte contre une journaliste qui avait rapporté des accusations de corruption en Côte d'Ivoire.

Le 11 février dernier avait eu lieu le procès du directeur de publication et des journalistes de *Bastamag*, poursuivis pour diffamation par le groupe Bolloré (cf. *Billets* n°255, 03/2016). L'industriel français n'avait pas apprécié un article de 2012, qui associait son nom au processus d'accaparement des terres, via la holding luxembourgeoise Socfin dont il est le premier actionnaire - mais minoritaire, ce qui l'amène à décliner toute responsabilité opérationnelle, tout en niant d'ailleurs que la Socfin « accapare » des terres. Une défense sur le mode : « ce n'est pas moi le coupable, et d'ailleurs il n'y a aucun problème donc pas de coupable à chercher ».

Problème essentiel

Mais le Tribunal de grande instance de Paris, qui a décidé le 14 avril de relaxer *Bastamag*, a bien constaté dans son jugement qu'il existe un problème d'accaparement des terres, qui « présente incontestablement un caractère d'intérêt général ». Surtout, sur l'incrimination de Bolloré, les juges reconnaissent que les sociétés concernées par ces accusations sont « juridiquement distinctes de la société Bolloré, et ne sont pas au sens du droit des sociétés, ses filiales » ; mais sa position de « plus gros actionnaire de la Socfin » fait que « la société Bolloré est perçue au même titre voire davantage que la Socfin comme l'interlocuteur naturel à la fois des personnes s'estimant lésées et des institutions internationales ». Et au final, le tribunal ne voit rien de répréhensible au fait « d'avoir employé dans leur sens générique et non strictement juridique des termes filiales, groupe Bolloré ou empire Bolloré ». Une telle jurisprudence est évidemment une grosse épine dans le pied de l'industriel, dont les activités africaines ont été à nouveau rappelées récemment, dans le documentaire « Vincent Bolloré, le milliardaire impitoyable » de l'émission « Complément d'enquête » (France 2, 7/04). Fin avril, il a fait appel : la rédaction de *Bastamag* devra affronter un nouveau procès.

Désistement surprise

La quérulence de Bolloré – cette attitude consistant à avoir la gâchette judiciaire facile – serait-elle finalement un mythe ? Parmi les journalistes poursuivis ces derniers mois par Bolloré se trouvait Maureen Grisot, coupable à ses yeux de l'avoir diffamé sur *France Culture*, début décembre 2013, dans son récit de l'obtention quelques mois plus tôt de la concession du second terminal à containers du port d'Abidjan (elle avait notamment affirmé « le mot corruption est sur toutes les lèvres »).

Son procès en diffamation était prévu un mois et demi après celui de *Bastamag*. Mais à l'audience, le 31 mars, surprise : le tribunal « prend acte du désistement de la partie civile et constate l'extinction de l'action publique et civile ». Bolloré a retiré sa plainte, alors que le ministre ivoirien Jean-Louis Billon avait fait savoir qu'il avait accepté de venir témoigner en faveur de la journaliste, qui s'était justement appuyée sur ses déclarations, pour préparer son reportage (*Arrêt sur Images*, 25/02). Ce ministre avait souvent critiqué ouvertement les modalités d'attribution de cette concession (cf. *Billets* n°226, 07/2013). Du côté de Radio France, on se refuse à tout commentaire.

L'avocat de Bolloré a accepté de nous répondre, et il insiste : « Tout cela n'a rien à voir avec la présence d'un témoin ou non ». Dans la lettre adressée le 10 mars au tribunal, il explique que ce désistement « est motivé par un souci mutuel d'apaisement compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis 2013 bien que Bolloré continue naturellement de démentir catégoriquement l'ensemble des imputations diffamatoires ». Ce geste, écrit-il, témoigne du « souci de répondre à la réciprocité (sic) puisque "dans un souci d'apaisement" Radio France avait aussi, dès le mois de décembre 2013, soit avant une audience de référé en insertion forcée d'un droit de réponse. Par courrier du 9 janvier 2014, Madame la directrice des Affaires Juridiques de Radio France avait expressément mentionné la date de retrait du reportage et le "souci d'apaisement" de cette dernière ». Radio France avait

semble-t-il choisi la voie de « l'apaisement » après une première démarche judiciaire, et il aura fallu deux ans avant d'obtenir une telle « réciprocité »... tout juste 3 semaines avant l'audience.

Un magnat magnanime

Par mail, Me Baratelli explique que c'est l'avocat de *Radio France* et de la journaliste, Me Basile Ader, qui l'a contacté peu avant le procès pour suggérer de ne pas maintenir cette affaire, « pour une émission au démeurant très ancienne et pour laquelle l'article n'apparaît plus sur le site internet de *France Culture* ». Pour l'avocat de Bolloré, aucun doute : *France Culture* « [reconnaît] bien en cela que les propos étaient diffamatoires, et qu'une grave erreur avait été commise ». D'ailleurs il entend, dans son courrier au tribunal, juger l'affaire par lui-même : « L'absence de toute corruption est démontrée par le fait que 3 ans plus tard, la mise en œuvre de cette concession se passe sans la moindre difficulté, et que les conditions d'attribution n'ont jamais été remises en cause par une quelconque procédure civile, pénale ou commerciale en France ou en Côte d'Ivoire. Les faits ont déjà démenti les propos poursuivis ».

Il est vrai que, depuis, la perquisition du siège du groupe Bolloré sur commission rogatoire des juges d'instruction financiers Serge Tournaire et Aude Buresi, le 8 avril, relevait selon *Le Monde* (8/04) d'une enquête sur les modalités d'obtention de concessions portuaires en Guinée et au Togo – mais pas en Côte d'Ivoire. Dans son courriel, l'avocat explique la magnanimité de Vincent Bolloré, dont le désistement « démontre tout à la fois : que les propos qui avaient été tenus à son encontre étaient rigoureusement inexacts et condamnables ; mais que dès lors qu'un journaliste admet qu'il a pu commettre une erreur, et écrire des propos mensongers, le Groupe Bolloré sait en tenir compte, et abandonner les légitimes poursuites en diffamation qu'il avait engagées ». En tout cas au bout de deux ans.

Thomas Noiro

JUSTINE BRABANT

«ON PEUT, SI ON PREND LE TEMPS, EXPLIQUER CES CONFLITS»

Le Rwanda est intervenu en 1996 au Congo après avoir alerté sur la présence de génocidaires qui ont continué de mener des attaques sur le sol rwandais (voir encadré). Ces génocidaires sont à l'origine du mouvement armé FDLR (Front Démocratique de Libération du Rwanda), toujours actif dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), bien que moins puissant qu'à son origine. Entretien avec Justine Brabant, qui vient de publier "Qu'on nous laisse combattre, et la guerre finira" (La Découverte, mars 2016), sur les mouvements armés et les conflits à l'est de la RDC.

Billets : Pouvez-vous présenter la démarche de votre travail et de votre livre ?

Justine Brabant : Ma démarche depuis mon premier voyage en RDC, en 2011, est simple : aller voir ce qui se passe dans ce pays si mal connu, et tâcher de comprendre. L'Est du Congo n'a pas connu la paix depuis vingt ans. On estime qu'il y a actuellement 50 à 70 groupes armés qui s'y battent. Ces conflits et les crises sanitaires qui les accompagnent sont à l'origine de millions de morts. Pourtant, on ignore largement, en France, l'histoire de ces conflits. Nous sommes incapables de répondre à des questions aussi élémentaires que : qui sont ces combattants ? Pourquoi ont-ils pris les armes ? Pourquoi sont-ils toujours en guerre, vingt ans plus tard ?

Après, on ne peut pas prendre un sac à dos et sauter dans un avion en se disant : « Je vais aller rencontrer ces chefs de guerre ». C'est dangereux, et à mon avis pas du tout productif : dans le meilleur des cas, des « fixeurs » vous présenteront trois étudiants habillés en combattants pour l'occasion, qui emprunteront un lance-roquette à un ami, et à qui vous aurez le droit de poser deux ou trois questions moyennant plusieurs centaines d'euros. Il faut du temps et de la patience pour nouer les bons contacts, pour prendre le temps de s'imprégner du contexte politique et économique, pour identifier les chefs ayant une vraie influence, et les convaincre de vous rencontrer.

Comment avez-vous procédé, et comment êtes-vous entrée en contact avec des groupes armés que l'on peut imaginer assez méfiants ?

Pour ma part, j'ai commencé par aller enquêter, pour le compte d'une ONG suédoise, sur un sujet connexe, très anecdotique en apparence : la question de la



transhumance bovine au Sud-Kivu. Plus précisément, les tensions que ces déplacements de bétail génèrent entre éleveurs et agriculteurs, et la manière dont ces conflits locaux alimentent les violences et les conflits armés qui se succèdent depuis 1996. J'ai passé six mois à aller interroger des bergers et des cultivateurs, à comprendre les bases de l'économie locale, de la géographie de la province, à discuter longuement avec les gens de leurs préoccupations très quotidiennes. En travaillant sur cette question, j'ai commencé à rencontrer des membres de petits groupes armés, très locaux. J'ai d'abord rencontré des chefs de groupes « d'autodéfense » constitués pour protéger les troupeaux des vols. Puis, des membres d'autres groupes constitués, eux, par des agriculteurs qui voulaient se défendre contre l'arrivée d'éleveurs qu'ils voyaient comme des « envahisseurs » voulant leur voler leurs terres.

C'est comme cela, petit à petit, que je me suis frayé un chemin dans le monde des combattants de l'Est. J'y suis retournée pour d'autres séjours, où cette fois je me suis concentrée plus directement sur les violences et ceux qui les commettent. Au total, depuis 2011, j'ai interviewé et côtoyé les membres d'environ quinze groupes armés différents du Kivu. Ce livre est le résultat de ces années d'enquête. Il raconte les conflits à hauteur d'hommes et de femmes, en tâchant d'éviter tous les clichés sur les « barbares », les « conflits ethniques » ou les « violences aveugles ». Car c'est l'une des conclusions de mon livre : ces conflits sont compliqués, mais on peut, si on prend le temps, les expliquer. C'est d'une certaine manière rassurant, car comprendre, c'est se donner les moyens d'éviter que cela ne se reproduise.

De nombreux observateurs présentent le « Rwanda de Kagame » comme un facteur de conflit dans l'Est du Congo. Cette analyse vous paraît-elle fondée ?

Oui, elle me paraît largement fondée, même si parler du « Rwanda de Kagame » est peut-être un peu trop large. Je pense qu'il faut distinguer d'une part ce qui s'est joué entre le Rwanda et la RDC (qui s'appelaient alors le Zaïre) dans l'immédiat après-génocide, et d'autre part ce qui relève de la politique étrangère de Kigali depuis la fin des années 1990.

Le génocide des Tutsis de 1994 a été le déclencheur de ce qu'on appelle la « Première guerre du Congo » (1996-1997) : c'est l'arrivée sur le territoire congolais (ou plutôt zaïrois) des troupes de Kagame, alliées à une coalition hétéroclite d'opposants à Mobutu (l'AFDL), qui déclenche les hostilités. L'Armée patriotique rwandaise de Kagame avance des raisons qui peuvent paraître tout à fait légitimes à cette incursion : elle pour-

suit les génocidaires en fuite qui ont pu se réfugier au Congo grâce, notamment, à la fameuse opération Turquoise menée par la France.

Voyant arriver ces troupes de l'APR et de l'AFDL, les Congolais qui vivent à l'Est sont d'abord partagés : ils passent d'abord pour les « libérateurs » qui vont les débarrasser d'un Mobutu devenu impopulaire. C'est notamment ce que raconte dans mon livre Abdou, un colonel qui à l'époque n'était que berger, et habitait quasiment à la frontière avec le Rwanda. Mais rapidement, ces nouveaux venus commettent des massacres : ils attaquent des camps de réfugiés (où se trouvent d'anciens génocidaires, mais pas uniquement) à l'artillerie lourde, procèdent à des exécutions sommaires de civils congolais. Pour les habitants des Kivus, les « libérateurs » deviennent des « envahisseurs » contre lesquels beaucoup de jeunes des campagnes décident de prendre les armes.

Un deuxième aspect du « rôle » du Rwanda au Congo est la politique étrangère de Kigali depuis lors. Si les conflits ont

perduré à l'Est, c'est en grande partie du fait de la présence presque continue, sur le territoire congolais, de groupes armés financés par Kigali : le Rassemblement congolais pour la démocratie (le RCD), puis le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda, puis, plus récemment, le Mouvement du 23 mars (M23). Pour beaucoup de Congolais – et particulier les groupes mayi-mayi, les groupes armés d'autodéfense locale qui disent prendre les armes en tant que « patriotes » soucieux de défendre l'intégrité territoriale de leur pays – ces mouvements sont autant « d'envahisseurs » à combattre.

Il est vrai que cette succession de mouvements armés soutenus par le voisin rwandais a de quoi dérouter. Pour des Congolais qui ont assisté aux tueries commises par l'AFDL et le RCD, ce sont de très mauvais souvenirs qui resurgissent. Cela explique pour beaucoup la popularité de groupes armés congolais « d'autodéfense », qui consti-

tuent une large part des groupes armés actuellement actifs au Nord et au Sud-Kivu.

Ceci dit, il ne faut pas non plus tomber dans la caricature en imaginant que les conflits congolais ne sont que des conflits « importés » par Kigali (et dans une moindre mesure par l'Ouganda). La politique de Kagame n'est certainement pas responsable de tous les maux de l'Est. D'abord parce qu'il ne faut pas sous-estimer la popularité chez les Congolais eux-mêmes de certains de ces mouvements soutenus par Kigali. Le RCD était ainsi parvenu à rallier des personnalités politiques d'horizons divers. Et si le CNDP et le M23 ont pu causer autant de tracas à l'armée congolaise, c'est aussi parce qu'ils ont



« Mzee » Zabuloni et ses fils, Bukavu (Sud-Kivu, RDC). Janvier 2013. © Justine Brabant

été soutenus par des Congolais (souvent Banyamulenge ou Banyarwanda) qui s'estimaient délaissés par les représentants politiques et les forces armées congolaises. Ensuite car ces groupes armés congolais « d'autodéfense » ne se contentent pas de combattre ceux qu'ils considèrent comme des envahisseurs : ils procèdent eux aussi à leur lot d'exactions, de pillages, et se battent régulièrement entre eux, pour le contrôle de carrés miniers par exemple.

Au-delà du Rwanda, quelle est selon vous la responsabilité des autres acteurs ? L'Etat et l'armée du Congo, les grandes puissances, les entreprises étrangères accusées de favoriser le pillage...

Bien sûr, tous ces acteurs ont leur part dans ce qui s'est passé depuis vingt ans dans les Kivus. Le gouvernement congolais a armé et soutenu logistiquement nombre de groupes armés de l'Est (en particulier en 1997-1998) – les combattants que j'interroge

dans mon livre le racontent. Il n'a pas toujours combattu les FDLR avec une grande détermination. Des officiers de l'armée congolaise continuent d'entretenir des liens avec ces groupes armés, allant jusqu'à leur revendre du matériel à prix cassé. Quant aux « grandes puissances », elles ont appuyé des « processus de paix » aux résultats très contestables, et qui ont eu pour effet paradoxal d'encourager certains jeunes Congolais à prendre les armes à leur tour.

Concernant la question particulière du pillage, je dois dire que je n'ai pas enquêté spécifiquement sur les contrats qui lient de grandes entreprises étrangères à l'Etat congolais. Mais j'explique dans mon livre

pourquoi il faut manier avec précaution l'expression « minerais de sang ». On a beaucoup dit que l'exploitation de minerais alimentait les groupes armés. C'est vrai : en revendant l'or, le coltan ou la cassitérite qui sont extraits dans les zones qu'ils contrôlent, les groupes armés congolais s'assurent d'une source de revenus substantielle. Mais c'est inexact de dire que ces

minerais seraient la cause des conflits : ils contribuent à ce qu'ils durent, mais n'en sont pas le déclencheur. Et ensuite, il faut rester très attentifs aux effets de la législation américaine qui interdit aux entreprises cotées en bourse d'utiliser des minerais venant de zones de conflit : pour le moment, on observe surtout qu'elle met au chômage de nombreux orpailleurs traditionnels, qui peuvent être tentés de se tourner vers des activités criminelles pour gagner leur vie. Bref, sur ce sujet comme sur les autres aspects de ce conflit, il n'y a pas de solution simple ou toute faite...

Dans le black-out médiatique qui entoure ce ou ces conflits à l'est de la RDC, resurgit régulièrement une polémique sur le nombre de morts. Vous revenez justement sur cette question dans votre livre...

Oui. J'explique pourquoi le chiffre de « sept millions de morts », que l'on voit régulièrement circuler dans les médias, est im-

propre. On peut comprendre pourquoi sans avoir de grandes connaissances en statistiques. Ce chiffre vient d'une étude menée en 2008 par une grande ONG américaine, l'International Rescue Committee (IRC). Cette étude pose deux problèmes : celui des difficultés inhérentes à la méthode utilisée, dite « de mortalité rétrospective », et celui de l'extrapolation.

L'enquête de mortalité rétrospective consiste à demander à des individus qui est mort dans leur famille, et quand. Dans mon livre, l'un des premiers humanitaires à avoir chapeauté ce type d'enquêtes, l'ancien directeur de MSF Jean-Hervé Bradol, explique toutes les difficultés liées à cette méthode : la difficulté des gens à se souvenir des dates précises, à établir si quelqu'un est effectivement mort ou disparu (on parle de gens qui ont vu leur famille disloquée par la guerre et ont parfois parcouru des milliers de kilomètres pour la fuir), etc.

Seconde difficulté : l'extrapolation. Par définition, dans un pays en guerre (a fortiori grand comme le Congo), on ne peut pas se rendre partout pour administrer des questionnaires sur le nombre de morts. L'IRC fait donc cette enquête dans des zones données, accessibles, et extrapole à très grande échelle. Elle en conclut que 5,4 millions de personnes sont mortes entre 1998 et 2007 en RDC. Mais pas 5,4 millions de personnes mortes dans des affrontements : l'IRC parle de personnes « qui ne seraient pas mortes sans la guerre ». Elle ajoute en fait aux morts directs dans les violences les gens qui, par exemple, sont morts fautes de soins car les hôpitaux ont été détruits (précision que les médias reprennent rarement).

Là-dessus, un journaliste américain, Nicholas Kristof, fait un article sur le conflit au Congo, et veut donner un bilan récent du nombre de morts. Nous sommes cette fois en 2010. Que fait-il ? Il extrapole à partir de l'extrapolation. À partir d'une simple règle de trois, il ajoute le nombre de morts moyen par an au chiffre sorti quelques années plus tôt par l'IRC. Il fait donc l'hypothèse parfaitement improbable que le conflit fait le même nombre de victimes chaque année.

Bref, à chaque étape de son élaboration, d'énormes problèmes statistiques se posent. Aujourd'hui, les humanitaires sérieux s'accordent simplement à dire qu'il y a « plusieurs millions de morts », certainement bien moins que sept, mais on ne peut pas encore dire précisément combien.

Je m'entends parfois répondre : « Oui, mais est-ce vraiment la priorité de démonter un chiffre qui, même exagéré, permet de frapper les esprits ? ». Je l'accorde, c'est tentant. Mais si on entre dans ce jeu là, on s'ex-

pose à la surenchère : est-ce qu'il faudrait moins s'intéresser au Darfour, parce qu'il n'y a eu « que » 100 000 à 200 000 morts ? Et par ailleurs, est-ce que ce n'est pas faire très peu de cas des victimes que de se dire : « Finalement, un million de plus, un million de moins, ça change quoi » ? Même sans sept millions de morts, il y a déjà bien assez de souffrances au Congo pour que les gens sensés comprennent qu'il faut s'y intéresser.

Que concluez-vous sur l'attitude de la "communauté internationale" (ONU, France, USA, etc.) et que faut-il souhaiter pour enfin entrevoir la fin du conflit ?

L'exercice de la « recommandation politique » est toujours compliqué. Je ne peux pas avancer de « solution » ni même de « plan » - je ne suis ni diplomate en poste à Kinshasa, ni officier de l'armée congolaise, ni médiatrice de l'Union africaine ! En revanche, au cours de mon enquête, j'ai vu des tentatives de faire la paix de la part de la « communauté internationale » qui n'ont clairement pas fonctionné. Je pense en particulier à certains accords dits de paix comme celui signé à Goma en 2009, qui ont

eu pour effet paradoxal de multiplier le nombre de groupes armés. Pourquoi ? D'abord car Kinshasa, de peur de se retrouver seul face au CNDP à la table des négociations, a encouragé certains groupes très faibles et peu représentatifs à y participer, et donc leur a donné un certain crédit. Ensuite car le principe même de ce type de conférence, qui consiste à « acheter » la paix en fournissant aux anciens insurgés des postes dans l'armée ou dans certains ministères, est perçu par certains jeunes congolais comme un encouragement à prendre les armes. De nombreux jeunes combattants me disaient : « Je veux devenir militaire. Pourquoi m'embêter à passer des années comme sous-fifre si je peux entrer directement comme major après quelques années au maquis ? ». Je n'ai donc pas de solution miracle pour mettre fin à ce conflit mais en tant que journaliste et chercheuse je tâche de faire ma part du travail en enquêtant sur les effets concrets, pour les Congolais, des mesures prises par ces gouvernements et ces organisations.

Propos recueillis par Thomas Noirot

Les suites de Turquoise

*« On peut difficilement sous-estimer les conséquences de la politique française. La fuite des génocidaires au Zaïre engendra, ce qui était presque inévitable, une nouvelle étape plus complexe de la tragédie rwandaise et la transforma en un conflit qui embrasa rapidement toute l'Afrique centrale » (§15.85) peut-on lire dans le rapport publié en 2000 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) intitulé *Le génocide qu'on aurait pu stopper*¹.*

L'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994) permit en effet la fuite au Zaïre des auteurs du génocide des Tutsi : autorités civiles, forces armées rwandaises (FAR) et milices interahamwe, entraînant avec eux, de gré ou de force, des centaines de milliers de Rwandais hutus. Ces réfugiés furent regroupés dans des camps situés à la frontière rwando-zaïroise, en contravention avec les règles internationales, et contrôlés par les génocidaires dont l'objectif était la reconquête du Rwanda. Profitant du soutien du maréchal Mobutu et détournant l'aide alimentaire internationale, les génocidaires entreprirent de se réarmer. Ils lancèrent des raids de plus en plus en plus fréquents vers le Rwanda pour y assassiner les nouvelles autorités civiles et les rescapés du génocide.

La France, qui les avait activement soutenus, avant et pendant le génocide, et avait favorisé leur fuite a continué ensuite à les armer. C'est après s'être défendu deux ans de cette menace incessante que, pour s'en débarrasser, le Rwanda somma les réfugiés de se désolidariser des génocidaires, puis entra au Zaïre en 1996, où ses troupes commirent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, évoqués par Justine Brabant dans cette interview. Comme le note le rapport de l'OUA, « les dirigeants du FPR avaient fait savoir à plusieurs reprises, et aussi clairement que possible, que la situation était intolérable et qu'ils prendraient eux-mêmes des moyens d'action si la communauté internationale était incapable de s'en occuper » (§ 20.28).

« L'insondable incapacité de la communauté internationale depuis le génocide à désarmer les génocidaires » (§ 17.41) fut à l'origine du développement de deux conflits armés de très grande ampleur dans les Grands Lacs, conflits qui dévastèrent la République Démocratique du Congo.

La rédaction

1. Rapport consultable sur le site de la Commission d'Enquête Citoyenne (CEC) : <http://cec.rwanda.free.fr>

GÉNOCIDE DES TUTSI

ENCOMBRANTES ARCHIVES

Un officier français révèle qu'en 1998 des documents sur Bisesero ont été dissimulés aux députés de la Mission d'information parlementaire (MIP). Les rares archives de l'Elysée déclassifiées en 2015 sont toujours inaccessibles aux chercheurs et aux citoyens... Qui a peur de la vérité sur la politique menée par la France au Rwanda ?

Bisesero... Ce nom renvoie à l'un des plus grands massacres du génocide des Tutsi, perpétré les 13 et 14 mai 1994 : plusieurs dizaines de milliers de morts. Les survivants dispersés dans les montagnes, traqués quotidiennement, voient arriver les militaires de l'opération Turquoise, le 27 juin 1994. Un groupe va à la rencontre du petit détachement du lieutenant-colonel Duval et implore la protection française. Duval conseille aux survivants de retourner se cacher et promet de revenir. Il rend compte à sa hiérarchie le jour même. Mais trois jours se passent et plus d'un millier de ces Tutsi sont exterminés sans être secourus. Ils le seront le 30 juin seulement, à l'initiative de gendarmes du GIGN et de militaires du 13^{ème} Régiment de Dragons Parachutistes (13^{ème} RDP), qui, pour ce faire, outrepasseront leurs ordres.

Des documents dissimulés aux députés

Dans leur rapport, les députés de la Mission d'Information Parlementaire (MIP) sur le Rwanda ne consacrent que deux paragraphes à Bisesero. Ils estiment que « rien ne vient sérieusement à l'appui [des] accusations » d'avoir « laissé le champ libre aux Hutus de la région pour poursuivre les massacres des derniers 50 000 Tutsis qui s'y trouvaient encore ».

Ce n'est malheureusement pas ce que démontre l'instruction ouverte en 2005 suite à la plainte de trois rescapés tutsi de Bisesero, et confiée aujourd'hui au pôle « crimes contre l'humanité et génocides » du tribunal de Paris. Parties civiles dans ce dossier, la LDH, la FIDH et Survie ont demandé, en novembre dernier, la mise en examen de deux officiers français, Jacques Rosier, supérieur de Duval à l'époque des faits, et Marin Gillier, en poste à Gishyita, à 5 km de Bisesero, d'où il observait les massacres en cours.

En 1998, le colonel André Ronde avait été chargé d'une mission officielle : fournir les archives pertinentes aux membres de la MIP. Le 7 avril 2016, interrogé sur France Culture par Laure de Vulpian, il déclare : « Bisesero, c'est le point sensible. Effectivement, je n'ai pas eu à m'occuper de ces



Site des Archives Nationales, Pierrefite

archives. Ce qui avait été retrouvé avait déjà été traité. Ce qu'on avait a été donné, donc, à la Mission d'Information Parlementaire. » Il ajoute : « De mon point de vue personnel, je sais qu'un certain nombre d'archives ont été retrouvées après la fin de la Mission Parlementaire. Alors, était-ce intentionnel ou pas, je l'ignore. »

Ces propos posent une question qui concerne directement les magistrats en charge du dossier : tous les documents soustraits aux députés ont-ils été remis en place, ou certains ont-ils disparu à jamais, y compris pour la justice ?

Des documents déclassifiés... mais inaccessibles

Autres archives essentielles pour comprendre la politique française au Rwanda, les archives de François Mitterrand ne peuvent pas être consultées avant 60 ans. En attendant, si on veut y avoir accès, une dérogation doit être demandée à Dominique Bertinotti. C'est la mandataire que Mitterrand a désignée, mettant ainsi des archives d'Etat sous le contrôle d'une personne privée, « sans aucune assise juridique » selon la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui considère que ces documents ont en réalité « le caractère d'archives publiques ».

Certains documents sur l'intervention française au Rwanda ont une seconde couche de protection, car ils sont classés « secret défense ». Le 7 avril 2015, en présence de Dominique Bertinotti, l'Elysée et Matignon ont levé la protection sur 83 documents, et promis de déclassifier tous les autres, pour mettre fin à la « polémique » sur la politique menée au Rwanda. Sous-entendu : nous n'avons rien à cacher.

Pourtant, si on demande à consulter ces archives de l'Elysée sur le Rwanda, Dominique Bertinotti refuse¹. Interrogée sur France Inter et Europe 1 le 7 avril 2016, elle

reconnaît que le motif juridique qu'elle a invoqué officiellement est une formule creuse, et qu'en réalité elle ne souhaite pas alimenter de polémique. Sous-entendu : il y a bien quelque chose à cacher.

Dominique Bertinotti ne craint pas d'être incohérente. Ainsi, elle ajoute qu'elle ne voit pas l'intérêt de ces documents « lorsque les dossiers sont tellement expurgés », ce qui amène à se demander en quoi des dossiers expurgés alimenteraient une polémique. Elle dit attendre que les ministères fassent le premier geste ; mais justement, l'annonce de l'Elysée n'était-elle pas destinée à faire sauter les verrous ?

Le fantôme de Mitterrand

La volonté, affichée par François Hollande, de transparence sur la politique menée au Rwanda serait-elle contrecarrée par le fantôme de son prédécesseur François Mitterrand, incarné par celle qui se pose en gardienne de sa mémoire ? Saisie, la CADA reste muette. Faisant la sourde oreille aux interpellations, et violant sa promesse, la présidence de la République n'a pas annoncé de nouvelle déclassification ; les ministères concernés non plus.

Ce culte du secret, représentatif de l'attitude des autorités françaises depuis 22 ans, est un combat d'arrière-garde. Des documents de l'Elysée sur le Rwanda, constituant le « fonds Carle », sont connus depuis des années. Complétant les documents et les témoignages existant par ailleurs, ils établissent et éclairent la complicité des autorités civiles et militaires de notre pays dans le génocide des Tutsi.

François Graner et Raphaël Doridant

1. François Graner, « "Ouvrons les archives !" ... Mais ensuite ? » *Billets d'Afrique* n°256, avril 2016, p. 6 ; « L'accès aux archives sur le Rwanda : l'arbitraire du secret et le marathon administratif », *La Nuit Rwandaise* n°10, avril 2016, p. 57.

COMORES

MAYOTTE DEBOUT

Le mouvement social à Mayotte a réussi à apparaître sur les radars des médias français après deux semaines. C'est surtout la « violence » qui a alors intéressé. Un intérêt sélectif, qui oublie celle générée par l'occupation illégale de l'île par la France.

La couverture médiatique des mouvements sociaux en France n'est déjà pas fameuse. Pour les luttes dans les départements d'outre-mer, le premier réflexe est de les ignorer simplement. Comme pour le LKP¹ en Guadeloupe en 2009, ce n'est qu'après deux semaines de grève générale et d'émeutes à Mayotte que la situation a commencé à intéresser les rédactions.

Ce mouvement avait commencé en réalité en novembre dernier pour exiger les mêmes droits qu'en France hexagonale. En effet, malgré la départementalisation de cette île comorienne en 2011, le Code du travail n'y est pas pleinement appliqué, la semaine de travail est de 39 heures, le montant du RSA est diminué de moitié, beaucoup d'infrastructures manquent, entre autres inégalités flagrantes. Ce premier mouvement avait été suspendu suite à la mise en place de l'état d'urgence qui avait interdit la tenue de barrages. Comme ailleurs, l'état d'urgence avait aussi servi au passage à d'autres fins politiques: la préfecture s'était même enorgueillie d'en avoir profité pour renforcer encore « la lutte contre l'immigration clandestine »².

La loi El Khomri du printemps 2016 est venue raviver le mécontentement social à Mayotte, prenant la forme de manifestations massives à l'appel des syndicats et de blocage des voies de communication du pays par des barrages. Des émeutes ont aussi eu lieu. Elles

ont été présentées comme n'ayant pas de lien avec le mouvement, mais puisque la parole des émeutiers n'a pas été recueillie, on ne peut que supposer, au minimum, qu'elles sont le fruit du terreau socio-économique de l'île.

Focus sur une certaine insécurité...

Les revendications intéressent moins les médias que « les violences ». Suite à la mort d'un « métropolitain » poignardé par des jeunes adolescents, une journée « île morte » avec une marche est organisée, très relayée médiatiquement. On apprend que 5000 à 6000 personnes y participent (quand on ignore toujours combien de personnes exactement ont participé aux manifestations et au blocage de l'île). Manuel Valls a annoncé un lot de mesures pour Mayotte: plusieurs, étalées sur le long terme, concernent la situation économique et ne sont pas toutes « encore totalement défini[es] », mais la seule déployée en urgence est un « plan contre l'insécurité » avec « un renforcement de personnels et moyens pour les forces de l'ordre » (*Le Parisien*, 26/04). Le procureur de Mayotte, Joël Garrigue, décrit lui-même les racines économiques de la « délinquance » : « les cambrioleurs ouvrent tout, y compris le frigo. Ailleurs, je n'avais jamais vu ça. »

...Silence sur une autre

Rares sont les publications qui parlent dans le même temps d'une autre insécurité, massive et venant de l'État français. L'exacerbation d'une identité nationale française mène en ce moment à une « chasse aux étrangers » par des Mahorais qui expulsent de leur maison ceux qui étaient encore leurs concitoyens il y a quelques années. La Cimade dénonce l'inaction complice des autorités françaises³.

Il convient de rappeler que l'occupation illégale de Mayotte par la France, qui a dressé une frontière au milieu des îles comoriennes, tue régulièrement. Migreurop et d'autres rappellent que la militarisation de la frontière « n'a pas stoppé les déplacements ou les retours consécutifs à une expulsion vers Mayotte, mais a eu pour conséquence directe la mort en mer de milliers de personnes. »⁴ De ces morts-là, imputables à la politique coloniale, il n'en sera pas question.

Mathieu Lopes

1. Lyannaj Kont Pwofitation - Collectif contre la "profitation".

2. L'état d'urgence pour renforcer la frontière de Mayotte, collectif Migrants outre-mer, 16/01/2016.

3. Mayotte : la chasse aux étrangers par la population est ouverte... et couverte, La Cimade, 21/04/2016.

4. 1995 - 2015 : des milliers de mort•e•s au large de Mayotte. Le « visa Balladur » tue !, communiqué collectif, 13/01/2015.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €